

## **Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix** **20/RFM/2018**

Le **06/07/2018 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle de réunion (3<sup>ème</sup> étage) des bureaux de l'**annexe** du Conseil de la Région Fès – Meknès sis à **N° 7 Avenue Oubeida Ibn Jarah Fès**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

### **ETUDE DE MISE EN PLACE D'UN COMPLEXE REGIONAL DE VALORISATION DES PRODUITS ET DES METIERS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE -REGION FES MEKNES-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du **Service des Marchés de la Région Fès- Meknès** sis à N° 7 Avenue Oubeida Ibn Jarah Fès il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

**DIX MILLE Dirhams,00 Cts (10 000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Six cent quarante- huit mille dirhams, 00 Cts (648 000,00 DH) T.T.C**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au **bureau d'ordre du Conseil de la Région Fès – Meknès sis à Av. Allal Ben Abdellah V.N Fès** ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du **Service des Marchés** de la région Fès Meknès ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du MEF n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 5 du Règlement de Consultation**.

**Les concurrents doivent présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité suivant : D13.**

Les concurrents non installés au Maroc doivent présenter un dossier technique conformément à **l'article 5 du règlement de consultation**.



Pour le **Président et P.O**  
Directeur Général des  
Services

**Abderrazzak MOUMNI**